

CONVOCATION

ACHIVES BDD-999-01

Bienvenue au
BDD et au dîner
de la rentrée.

À TOUTES LES DÉLÉGUÉES
À TOUS LES DÉLÉGUÉS
DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY

AVIS DE CONVOCATION BUREAU DES DÉLÉGUÉS Séance ordinaire

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire du BUREAU DES DÉLÉGUÉS qui se tiendra :

LE LUNDI, 25 AOÛT 2025

9h à 12h

CENTRE COMMUNAUTAIRE

412, place Saint-Michel, Saint-Michel, Qc, J0L 2J0

(voir carte à la page suivante)

Accueil à compter de 8h30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2025;
3. Mot de la présidente;
4. Présentation des nouveaux membres;
5. Tâches
6. Code d'éthique (amorce);
7. PL 68 et billets médicaux (amorce);
8. Santé et sécurité au travail;
9. Perspective de l'année à venir;
10. Budget des délégués;
11. Informations;
12. Nouvelles de mon milieu;
13. Questions diverses...



Virage numérique :

Apportez votre outil numérique si
vous le désirez



Un dîner sera servi.
Veillez vous inscrire à L'APL
au plus tard le jeudi 21 août :
• via le bouton « inscription » du site de L'APL
(www.lignery.ca) ou en cliquant **ICI**

Guy Poissant, 1^{er} vice-président
L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)
36, boul. Taschereau – CP 36
La Prairie QC J5R 3Y1
Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
SiteWeb : www.lignery.ca

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ), LE LUNDI 25 AOÛT 2025 À 9 HEURES 00 MIN., SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GUY POISSANT.

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2025;
3. Mot de la présidente;
4. Présentation des nouveaux membres;
5. Tâches;
6. Code d'éthique (amorce);
7. Pl 68 et billets médicaux (amorce);
8. Santé et sécurité au travail;
9. Perspective de l'année à venir;
10. Budget des délégués;
11. Informations;
12. Questions diverses...
13. Nouvelles de mon milieu;

PRÉSENCES :

(ARCHIVES BDD-1000-05)

Provost, Martine, présidente
Poissant, Guy, 1^{er} vice-président
D'Amour, Kim, 2^e vice-présidente
Hélène Renaud, 3^e vice-présidente
Valérie Côté, 4^e vice-présidente
Lapierre, Isabelle, 5^e vice-présidente
Hébert, Sophie, secrétaire générale
Amyot, Stéphanie
Auger, Catherine
Bélanger, Sylvie
Benoit, Mathieu
Bilocq, Mélina
Boissy, Sophie
Bouchard, Maryse
Boudreau, Denis
Boudreau, Florence
Bourdeau, Mélissa
Bourdon, Véronique
Boursier, Annie-Claude
Boutet, Christine
Boyer, Estelle
Boyer, Olivier
Breen, Richard
Brunet, Karine
Brunette, Stéphanie
Carrière, Geneviève

Chamberland, Martine
Charest, Caroline
Choquette, Anic
Cloutier, Amélie
Cousineau, Léa
Crête, Roxanne
Daoust, Julie
Delisle, Dominique
Dénier, Caroline
Deschênes, Alex
Dionne, Olivier
Dixon, Anik
Dontigny, Jessica
Dupré, Patrick
Enciso, Béatriz
Fontaine, Shirley
Foucalt, Suzanne
Gagnon, Sébastien
Gervais, Jean-Simon
Gionet, Marianne
Girard, Marie-Josée
Girard, Marilyn
Godin, Luce
Goulet, Michèle
Grondin, Chantal
Gruffy, Nadège

Gruffy, Sandrine
Guérin, Jacinthe
Huppé, Marie-Hélène
Jaffelin, Sophie
Jomphe, Karelle
Kut Moy Cheung, Cheryl
Laberge, Isabelle
Lafontaine-Côté, Marie-Claude
Lafrance, Amélie
Lagarde, Brigitte
Lalonde, Camille
Lamarche, Jade
Lapierre, Véronik
Laprade, Caroline
Leboeuf, Sonia
Leclerc, Annie
Leclerc, Chantal
Leduc, Karine
Lessard-Lachance, Cédric
Létourneau, Julie
Lévesque, France
Mailhot, Sophie
Malaborza, Mélanie
Marcotte, Linda
Marleau, Patrick
Meunier, Marc-Étienne
Michel, Amélie

Myre, Félix
Pelletier, Jennyfer
Pelletier, Myriam
Perras Élizabeth
Quesnel, Caroline
Reid, Philippe
Reimnitz, Manon
Renaud, Hélène
Ricard, Georgette
Ross, Sylvie
Rousseau, Lyne
Roy, Sébastien
Savoie, Jérôme
Seepujak, Heena
Simoneau, Maude
Soucy, Éric
St-Pierre, Annie
T. Richard, Christine
Thérorêt, Virginie
Thibeault, Émilie
Tragnée, Josée
Trédemy, Karine
Trudel-Crête, Karine
Vallerand, Sophie
Venne, Jean-Marc
Zimmermann, Stéphanie

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Guy Poissant, 1^{er} vice-président, présente l'ordre du jour.

25-08-BDD-25-26-1636

Il est proposé par Chantal Grondin, appuyée par Sébastien Roy, que l'ordre du jour soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

2. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 JUIN 2025

25-08-BDD-25-26-1637

Il est proposé par Isabelle Laberge, appuyée par Karine Leduc, que le procès-verbal de la réunion du 4 juin 2025 soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

3. MOT DE LA PRÉSIDENTE

En début de rencontre, Martine Provost, présidente, s'adresse aux membres du Bureau des délégués présents pour dresser les défis qui nous guettent en 2025-2026.

4. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Sophie Hébert, secrétaire générale, explique, selon le *Code du travail* et les *Constitutions et Règlements APL*, les procédures d'adhésion des nouveaux membres à L'Association des professeurs de Lignery (CSQ). Elle présente les récentes adhésions reçues.

NOUVEAUX MEMBRES

Arsenault, Véronique
Bencheik, Yanis
Bodua, Véronique
Brassard, Audrey
Cholette, Camille
Djujje Poka, Gisèle Dariscat
Fraser, Alexandra
Gauthier, Tommy
Karavasilis, Kimberley
Lalonde, Frédérique
Longtin, Sabrina
Paquin, Danahée
Rachek, Sadjia
Selmenska, Mariya
Thony, Eunidge Keila
Trempe, Sébastien
Velasques-Garboza, Matthew
Xu, Lei

5. TÂCHES

Kim D'Amour, 2^e vice-présidente, et Martine Provost abordent l'élaboration des tâches pour l'année scolaire à venir, en mettant l'accent sur les constats, les encadrements et les ajustements à prévoir.

Elle couvre notamment les points suivants :

- Un retour sur les erreurs de l'an dernier sera fait au prochain BDD;
- Un rappel des obligations de la direction concernant les deux phases de consultation avant la confection des tâches;
- La détermination de l'amplitude école;
- L'encadrement au primaire;
- Le temps moyen de présence à l'école ou au centre;
- Les journées pédagogiques dont le contenu et le lieu sont déterminés par les enseignants;

- L'annexe 73 – Mesure temporaire permettant la prise en charge d'un ou plusieurs groupes d'élèves additionnels au secteur des jeunes;
- Le mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche;
- Le calculateur de tâche « Appliprof »;
- L'organisation de la libération des enseignantes et des enseignants du préscolaire primaire d'une partie de la surveillance en rotation (tâche éducative);
- La décision arbitrale au préscolaire;

Elles informent les personnes déléguées qu'au prochain Bureau des délégués, le 10 septembre, l'équipe de L'APL sera présente et disponible 30 minutes avant la rencontre pour répondre aux questions au besoin.

Des échanges ont lieu et l'équipe de L'APL a répondu aux questions.

6. CODE D'ÉTHIQUE (AMORCE)

Sophie Hébert rappelle que le Centre de services a transmis son nouveau code d'éthique en mai dernier, conformément à son obligation. Ce document s'appuie sur le modèle proposé par le gouvernement. Elle souligne l'importance pour le personnel enseignant de demeurer vigilant face à ce nouveau cadre, qui vise à encadrer les situations graves et majeures. Si des membres constatent des dérives ou des ambiguïtés dans son application, ils sont invités à communiquer avec L'APL.

7. PL 68 ET BILLETS MÉDICAUX (AMORCE)

Kim D'Amour informe les membres des répercussions du nouveau projet de loi PL68 sur l'obligation, imposée par l'employeur, de fournir un certificat médical lors d'une absence motivée pour le soin à un enfant, à un proche ou à une personne dont on est le proche aidant.

Elle invite les personnes déléguées à :

- À informer les membres qu'un travail d'harmonisation entre le PL68 et nos conventions collectives sera amorcé prochainement;
- À sensibiliser les collègues au fait qu'un médecin pourrait refuser de signer un billet confirmant leur présence à un rendez-vous médical;
- À encourager une documentation rigoureuse de chaque visite médicale (lieu, heure, nom du professionnel, etc.) afin que l'absence puisse être reconnue comme un cas de « force majeure »;
- À inviter les collègues à communiquer rapidement avec nous en cas de difficulté ou de refus de la part du CSS.

Des échanges ont lieu et l'équipe de L'APL a répondu aux questions.

8. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Sophie Hébert rappelle les rôles et responsabilités des trois représentants en santé et sécurité au travail du Centre de services scolaires. Elle encourage vivement le personnel enseignant confronté à des enjeux

liés à la santé et à la sécurité dans leur milieu de travail à entrer en contact avec le représentant de son secteur afin d'obtenir soutien et accompagnement.

9. PERSPECTIVE DE L'ANNÉE À VENIR

Kim D'Amour présente un aperçu des grands chantiers qui marqueront l'année à venir.

Plusieurs dossiers majeurs seront au cœur des réflexions et des actions syndicales, notamment :

- Consultation fonds de grève;
- Colloque FSE;
- Chantier en éducation;
- Ordre professionnel;
- PL 100 (Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic) ;
- PL 68 arrimage entre la loi et les conventions collectives ;
- PPP (Projets pédagogiques particuliers);
- OPP (offensive pédagogique et professionnelle);

10. BUDGET DES DÉLÉGUÉS

Guy Poissant présente les constats et les recommandations concernant le budget des délégués, à la suite d'une demande formulée en août 2024 par une personne déléguée souhaitant une hausse du budget, notamment pour les petites écoles.

Historique et démarche :

- En septembre 2024, le CE de L'APL a discuté de cette demande et a recommandé au BDD :
 - D'accorder un montant minimal de 150 \$ aux 10 plus petites écoles (18 ETC et moins) dès l'année scolaire 2024–2025.
 - De confier au comité RAM le mandat de réviser le modèle d'attribution du budget des délégués.

Guy Poissant souligne que le comité RAM s'est réuni à deux reprises, avec des allers-retours au CE, pour analyser :

- Les sommes accordées et utilisées les années précédentes;
- Le type de dépenses selon la taille des établissements;
- Le taux de participation, en tenant compte de la grosseur des milieux;

Guy Poissant dresse les grands constats que le comité RAM a faits :

- Les budgets sont généralement utilisés en totalité;
- Certains usages ne correspondaient pas aux objectifs initiaux;
- Le budget favorise la mobilisation et la cohésion du personnel enseignant;
- L'absence de politique encadrant l'utilisation du budget;
- Il n'existait aucune politique officielle encadrant ces dépenses.

Guy Poissant présente ensuite le projet de politique en précisant : son but, ses objectifs et la personne responsable du budget des délégués.

Guy Poissant présente les recommandations faisant suite aux travaux soit :

Le conseil exécutif recommande au Bureau des délégués que

- Considérant que le budget des délégués ne sert pas à de l'immobilisation (cafetière, machine à popcorn, etc.);
- Considérant que les tournées d'école ou de centre sont possibles où L'APL paie (boissons et lunch);
- Considérant que le budget des délégués doit être utilisé à l'achat d'éléments périssables (verres, assiettes, liqueurs, boissons, bières, chips, etc.);
- Considérant que le budget des délégués représente une allocation d'environ 15 800 \$;
- Considérant que le taux de participation des personnes enseignantes n'est pas proportionnel au nombre de personnes par établissement.

Qu'à compter de l'année scolaire 2025-2026, le montant du budget des délégués soit distribué ainsi :

- $ETC \leq 18 = 150 \$$;
- $19 \geq ETC \leq 25 = 200 \$$;
- $26 \geq ETC \leq 31 = 250 \$$;
- $ETC \geq 32 = 8 \$/ETC$.

25-08-BDD-25-26-1638

Il est proposé par Guy Poissant, appuyé par Luce Godin qu'à compter de l'année scolaire 2025-2026, l'allocation du budget des délégués soit acceptée telle que présentée.

Il est proposé par Guy Poissant, appuyé par Luce Godin que la politique du budget des délégués soit acceptée telle que présentée.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à majorité

11. INFORMATIONS

a) Publications de L'APL et rôle

Kim D'Amour informe les membres présents des différentes publications produites par L'APL et des endroits où elles peuvent être consultées sur le site web. Elle rappelle que les personnes déléguées ont désormais la possibilité de choisir s'ils souhaitent recevoir les documents en version papier ou non pour les rencontres du BDD.

Un formulaire de préférences a été remis en début de rencontre afin de recueillir les besoins de chaque délégué concernant le nombre de copies papier à fournir.

En lien avec la résolution adoptée au BDD 2024–2025, Kim D'Amour précise que :

- L'INFO APL et les « Nouvelles APL » ne seront plus imprimés pour l'ensemble des membres;

- Il est essentiel que les copies destinées à l’affichage soient placées sur le(s) tableau(x) syndical(aux);
- Les personnes enseignantes qui souhaitent recevoir ces documents en version papier doivent pouvoir les obtenir;
- Le courriel envoyé à la fin de chaque BDD, contenant les liens vers les publications, doit être transféré rapidement à l’ensemble des collègues, sans exception.

Des échanges ont lieu et l’équipe de L’APL répond aux questions.

b) Calendrier BDD

Kim D’Amour invite les personnes déléguées à prendre connaissance du Calendrier des rencontres du Bureau des délégués (BDD).

Elle rappelle les éléments suivants :

Horaire des BDD en virtuel

- Les rencontres des mois de novembre, janvier et février se tiendront en mode virtuel, à 18h30.

Rencontres en présentiel

- Les Assemblées générales (AG) de décembre et juin auront lieu en présentiel.
- Les AG spéciales, quant à elles, se dérouleront en virtuel.

Kim D’Amour insiste sur l’importance de vérifier les convocations pour connaître précisément le lieu des rencontres et l’heure exacte, selon le type de rencontre.

c) Température

Sophie Hébert indique que, malgré les changements climatiques, notre Centre de services n’a pas prévu de « journée canicule » et qu’il n’y a pas de température maximale prescrite. Cependant, elle rappelle les nombreux outils en ligne sur le site de la CNESST et elle rappelle qu’en période de chaleur intense, il est important d’adopter de bons comportements : boire de l’eau fréquemment, s’accorder des pauses, etc.

d) Technologies et CSS

Sophie Hébert rappelle aux personnes déléguées que les outils technologiques remis par l’employeur demeurent la propriété de ce dernier. En cas d’absence, l’employeur peut en exiger la restitution sans délai.

Elle souligne plusieurs points de vigilance :

- Ne pas y déposer de documents personnels, afin d’éviter tout risque de perte ou d’accès non autorisé.
- Faire preuve de prudence dans l’utilisation des plateformes professionnelles (courriel, Teams, etc.) pour tout envoi contenant des informations sensibles.

Des échanges ont eu lieu à ce sujet et les questions des membres ont été répondues afin de clarifier les implications et les bonnes pratiques à adopter.

e) Préscolaire

Martine Provost rappelle qu’au début de chaque année scolaire, L’APL transmet un questionnaire aux personnes enseignantes à l’éducation préscolaire.

Ce questionnaire porte notamment sur :

- L'horaire;
- La période de détente;
- L'entrée progressive;
- Le programme cycle.

Elle précise que, bien qu'une enveloppe papier ait été insérée dans les grandes enveloppes destinées aux enseignantes concernées, la consultation peut également se faire de manière électronique, soit :

- Via le site web de l'APL;
- À l'aide d'un code QR fourni.

Des échanges ont eu lieu à ce sujet et les questions posées ont reçu une réponse, permettant de clarifier les modalités de participation et l'importance de cette démarche.

f) Nomination des membres du CPE, du CE et des personnes déléguées d'école

Guy Poissant rappelle les différentes échéances à respecter pour procéder à l'élection des membres enseignants au sein des diverses instances :

- Conseil d'établissement (CE) : les élections des membres enseignants doivent avoir lieu à la rentrée scolaire, durant le mois de septembre;
- Comité de participation à l'éducation (CPE) : la délégation doit être complétée dès le début de l'année scolaire ;
- Représentation syndicale : il est essentiel de nommer les représentantes et représentants syndicaux rapidement et de transmettre leurs noms à L'APL sans délai.

Concernant les personnes déléguées d'école, il invite celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à utiliser le nouveau formulaire officiel prévu à cet effet

g) Devenir membre

Kim D'Amour invite les personnes déléguées à vérifier si leurs nouveaux collègues sont membres de L'APL. À cette occasion, elle présente la nouvelle vignette explicative, qui illustre de façon claire et visuelle de procéder à l'adhésion.

h) Budget des délégués 2024-2025

Guy Poissant rappelle aux personnes déléguées de remettre le bilan ainsi que les pièces justificatives liées au budget 2024-2025, et ce, dans les plus brefs délais.

Il insiste sur l'importance de respecter cette échéance. À défaut de réception des documents requis, une lettre de rappel sera envoyée à la maison.

i) Nomination et annexes

Martine Provost rappelle de procéder, si ce n'est pas déjà fait, à la nomination des enseignants-ressources et soutien. Aussi, à faire des propositions sur l'utilisation des sommes.

Elle présente et commente le document remis par L'APL chaque année sur les annexes.

12 NOUVELLES DE MON MILIEU

Une personne déléguée, membre du comité mouvement Actes de L'APL en 2024-2025, prend la parole pour présenter les membres qui composent le comité et informer les personnes déléguées de l'avancement des travaux en cours.

b) Une personne déléguée soulève une question concernant l'avancement du litige relatif à la reconnaissance des minutes pour la participation au CPE.

Martine Provost précise que ce dossier fait toujours l'objet d'un arbitrage.

c) Une personne déléguée souhaite savoir comment accéder facilement à la carte de membre virtuelle de l'APL et comment la conserver.

Sophie Hébert et Valérie Côté prennent soin d'énumérer les différentes options disponibles, afin de faciliter l'accès et l'utilisation de cette carte.

13. QUESTIONS DIVERSES

a) Courriel de l'heure

Martine Provost informe les personnes déléguées que nous sommes toujours en attente d'une réponse officielle concernant le renouvellement de l'entente retraité et de l'entente rareté.

Elle invite les membres à rester attentifs aux prochaines communications, et à surveiller les mises à jour qui seront transmises dès qu'une confirmation sera reçue.

b) Voyage aux États-Unis

Une personne déléguée soulève une question concernant l'existence d'une directive officielle encadrant les voyages scolaires aux États-Unis.

L'APL indique n'avoir reçu aucune communication formelle à ce sujet. Toutefois, elle précise que certaines équipes-écoles ont adopté leurs propres règles par l'entremise de leur Conseil d'établissement.

De plus, une personne déléguée mentionne que le secrétariat de son école a bel et bien reçu une directive de la part du Centre de services scolaire.

À 11 H 46 MIN, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST UNANIMEMENT LEVÉE.
